



15ème législature

Question N° : 11941	De Mme Aina Kuric (La République en Marche - Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Formation et rémunération des perfusionnistes	Analyse > Formation et rémunération des perfusionnistes.
Question publiée au JO le : 04/09/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 18/12/2018 Date de renouvellement : 18/02/2020 Date de renouvellement : 30/06/2020 Date de renouvellement : 15/12/2020 Date de renouvellement : 30/03/2021 Date de renouvellement : 28/09/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Aina Kuric interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'avenir des perfusionnistes. Aujourd'hui, ils sont environ 250 dans les blocs opératoires à assurer un rôle essentiel mais peu connu : la gestion de la circulation extracorporelle lors d'une chirurgie cardiaque. Le perfusionniste est seul face à sa console de CEC et apporte un soutien essentiel aux chirurgiens. Ce métier, autrefois occupé par les médecins, a été ensuite délégués aux paramédicaux. Mais malgré leur rôle et les diplômes universitaires requis pour occuper cette position, les perfusionnistes sont payés sur la même base que des infirmiers, avec pourtant des responsabilités supérieures. Par ailleurs, malgré l'importance de ce métier, il n'existe aucune école de formation en France, à la différence de la Belgique : ce métier est donc transmis par les perfusionnistes eux-mêmes, qui forment directement leurs successeurs. Cela reste problématique dans la mesure où dans certains centres, le manque de perfusionnistes se fait fortement ressentir. Elle souhaiterait donc connaître ses intentions tant en matière de formation, afin de pérenniser ces emplois, qu'en terme d'évolution de leur rémunération, pour que leur travail soit gratifié à la hauteur de leur investissement.